

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 31 mai 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2205140S

Par décision en date du 31 mai 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé à l'encontre de la société TEKSIAL, dont le siège social est situé 54, avenue Jean-Jaurès, 92700 Colombes :

- l'annulation d'un volume de 3 408 600 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ;
- une sanction pécuniaire de 896 €.